



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

11-09-2018-06

Date de convocation le 04-09-2018

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 9

Procuration : 3

Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 septembre 2018

Le onze septembre deux mil dix huit à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes ETCHART, PALIS, et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, et LETARGUA.

Pouvoirs : Mr SALEFRANQUE a donné pouvoir à Mr CLAVÉ
Mme BAZIARD a donné pouvoir à Mr CAMDESSUS
Mme LOQUET a donné pouvoir à Mme ETCHART

Absente : Mme BERT

Secrétaire de séance élue : Mme PALIS Estelle

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SAUR CONTRE LA LUTTE SUR LA PRECARITE ET L'ACCES A L'EAU POTABLE : PASS EAU

Dans le cadre de son action sociale, la Commune de Mont souhaite mettre en place un dispositif avec la SAUR destiné à accompagner les foyers les plus modestes ou qui rencontreraient des difficultés à faire face à leur facture d'eau.

Appelé PASS'EAU, ce dernier permet d'allouer une enveloppe à la commune qu'elle peut redistribuer sur les foyers les plus fragiles afin d'alléger leur facture ou d'éviter les fermetures de branchement.

Cette dernière sera redistribuée par la commission action sociale au vu des demandes des assistantes sociales et la liste des abonnées en difficulté.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DONNE son accord de principe sur le dispositif PASS'EAU

CONFIE à la commission Action Sociale le soin de répartir l'enveloppe

AUTORISE le Maire à signer la convention et les éventuels avenants s'y rattachant

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/09/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/09/2018

e : 05 59 67 31 27 – Courriel : commont@cdg-64.fr

JC 82